

## 08. Compte administratif 2019 \_ Commune

### Exposé

Le compte administratif de la commune d'Orvault pour l'exercice 2019 présente les résultats suivants, détaillés dans le document annexé :

FONCTIONNEMENT	2018	2019
RECETTES	32 703 472,96 €	34 100 725,87 €
DEPENSES	30 399 530,51 €	31 155 275,60 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>2 303 942,45 €</b>	<b>2 945 450,27 €</b>

INVESTISSEMENT	2018	2019
RECETTES	11 068 944,23 €	8 258 431,24 €
DEPENSES	11 615 329,79 €	6 297 204,72 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>- 546 385,56 €</b>	<b>1 961 226,52 €</b>
RESULTAT REPORTE N-1	- 2 521 497,74 €	- 3 067 883,30 €
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>- 3 067 883,30 €</b>	<b>- 1 106 656,78 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- 763 940,85 €</b>	<b>1 838 793,49 €</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

REPORTS (INVESTISSEMENT)	2018	2019
RECETTES	1 556 883,30 €	651 087,78 €
DEPENSES	931 477,96 €	1 204 781,01 €
<b>SOLDE</b>	<b>625 405,34 €</b>	<b>- 553 693,23 €</b>

<b>RESULTAT CLOTURE AVEC REPORTS</b>	<b>- 138 535,51 €</b>	<b>1 285 100,26 €</b>
--------------------------------------	-----------------------	-----------------------

Le compte administratif est mis à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune dans un délai de 15 jours.

### Proposition

La commission Ressources et Administration propose au Conseil municipal :

- **APPROUVER** le compte administratif 2019 de la commune, faisant apparaître un excédent global de clôture de 1 838 793,49 € (hors reports).



# **DOCUMENT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET VILLE**

Présenté en séance du Conseil municipal du 16 juillet 2020

# **SOMMAIRE**

## **Résultat comptable de l'exercice**

### **1- SECTION DE FONCTIONNEMENT**

A- Les ressources

B- Les dépenses

C- L'autofinancement et les ratios

### **2- SECTION D'INVESTISSEMENT**

A- Les dépenses

B- Les recettes

C- L'endettement

## RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE

Le résultat comptable de l'exercice 2019 se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	2018	2019
RECETTES	32 703 472,96 €	34 100 725,87 €
DEPENSES	30 399 530,51 €	31 155 275,60 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>2 303 942,45 €</b>	<b>2 945 450,27 €</b>

INVESTISSEMENT	2018	2019
RECETTES	11 068 944,23 €	8 258 431,24 €
DEPENSES	11 615 329,79 €	6 297 204,72 €
<b>RESULTAT EXERCICE</b>	<b>- 546 385,56 €</b>	<b>1 961 226,52 €</b>
RESULTAT REPORTE N-1	- 2 521 497,74 €	- 3 067 883,30 €
<b>RESULTAT CLOTURE</b>	<b>- 3 067 883,30 €</b>	<b>- 1 106 656,78 €</b>

<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- 763 940,85 €</b>	<b>1 838 793,49 €</b>
----------------------------	-----------------------	-----------------------

REPORTS (INVESTISSEMENT)	2018	2019
RECETTES	1 556 883,30 €	651 087,78 €
DEPENSES	931 477,96 €	1 204 781,01 €
<b>SOLDE</b>	<b>625 405,34 €</b>	<b>- 553 693,23 €</b>

<b>RESULTAT CLOTURE AVEC REPORTS *</b>	<b>- 138 535,51 €</b>	<b>1 285 100,26 €</b>
--	-----------------------	-----------------------

(\*) Pour mémoire :

- résultat 2017 : 879 093,55 €
- résultat 2016 : - 1 088 313,66 €
- résultat 2015 : - 739 489,56 €
- résultat 2014 : 159 407,66 €

# 1- SECTION DE FONCTIONNEMENT

## A- LES RESSOURCES

RECETTES	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION €	EVOLUTION %
Produit fiscal	16 897 931,00	17 547 993,00	650 062,00	3,8%
Autres taxes et dotations Nantes Métropole	5 699 234,56	6 136 202,61	436 968,05	7,7%
Produits des services et du domaine	4 305 448,25	4 548 631,31	243 183,06	5,6%
Dotation globale de fonctionnement	2 459 827,00	2 400 992,00	- 58 835,00	-2,4%
Allocations, subventions, dotations	2 387 593,54	2 551 154,38	163 560,84	6,9%
Autres produits	716 523,23	705 710,39	- 10 812,84	-1,5%
<b>PRODUITS REELS</b>	<b>32 466 557,58</b>	<b>33 890 683,69</b>	<b>1 424 126,11</b>	<b>4,4%</b>
Cessions d'immobilisations	17 324,00	23 933,20	6 609,20	38,2%
<b>RECETTES REELLES</b>	<b>32 483 881,58</b>	<b>33 914 616,89</b>	<b>1 430 735,31</b>	<b>4,4%</b>
Opérations d'ordre	219 591,38	186 108,98	- 33 482,40	-15,2%
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>32 703 472,96</b>	<b>34 100 725,87</b>	<b>1 397 252,91</b>	<b>4,3%</b>

La comparaison des recettes d'un exercice à l'autre se fait au niveau des produits réels (recettes hors opérations d'ordre et hors cessions d'immobilisations).

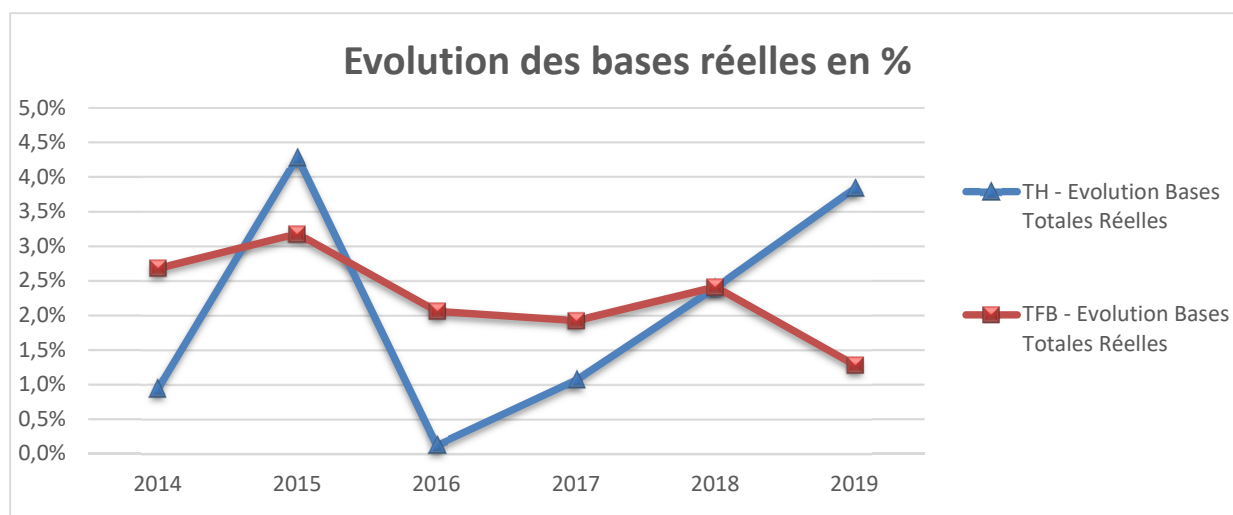
**Ces produits réels sont en hausse de 4,4 %.**

### 1. Le produit fiscal de l'exercice

Il s'élève à 17 547 993 €, ce qui correspond à une augmentation de 3,8 % par rapport à 2018 sous l'effet des 3 facteurs suivants :

- Une revalorisation des bases fixée à 2,2 %
- Une augmentation de l'assiette physique de 0,4 %
- Un différentiel de reversement (FPIC et SRU) de 1.2%

Hors impact des reversements, la hausse des bases nettes fiscales est donc de 2,6%.



L'évolution des bases de la taxe foncière sur le bâti évoluent plus faiblement en 2019 que sur exercices précédents. On constate même une évolution négative des bases nettes réelles (hors revalorisation des bases) de taxe foncière sur le bâti de 0,9% par rapport à 2018.

Cette évolution s'explique principalement par la baisse importante de la base imposable du principal redevable de TFB.

Cette baisse fait suite à une réévaluation réalisée par les services fiscaux, à la suite d'un recours porté par la société. Le recours avait pour but de classer les parkings en catégorie MAG5 (grande surface commerciale) alors qu'ils étaient, par erreur, classés en MAG3 (commerce de proximité).

Ce recours a permis à la société de réduire la valeur locative brute de ses locaux professionnels de 1,3% soit 552 609 € par rapport à 2018 (équivalent à un gain brut de TFB de 107 k€).

Les abattements mis en place par la commune représentent en 2019 un « gain fiscal » de 2 687 750 € pour les contribuables orvaltais :

- 67% des abattements profitent à l'ensemble des contribuables puisqu'il s'agit de l'abattement général à la base
- 32,8% profitent aux contribuables avec personnes à charge
- 0,2% profitent aux contribuables porteurs d'un handicap

**2. Les autres taxes et dotations Nantes Métropole** atteignent 6 136 202 € et sont en hausse de 7,7 % :

- Forte hausse de taxe additionnelle aux droits de mutation de 27 % entre 2018 et 2019. La taxe a atteint un niveau record de 1 988 567 €
- Evolution de 0,5% des dotations de Nantes Métropole

Les éléments détaillés de chaque taxe et dotation sont présentés ci-après :

<b>Autres taxes</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>EVOLUTION €</b>	<b>EVOLUTION %</b>
<b>Taxe additionnelle aux droits de mutation</b>	1 563 021,74	1 988 567,40	425 545,66	27%
<b>Taxe sur l'électricité</b>	491 087,40	499 100,82	8 013,42	1,6%
<b>Taxe sur les pylônes électriques</b>	59 200,00	60 700,00	1 500,00	2,5%
<b>Taxe sur la publicité extérieure</b>	213 323,64	220 680,90	7 357,26	3,4%
<b>Droits de place</b>	27 638,56	31 847,97	4 209,41	15,2%
<b>Taxe forfaitaire sur les cessions de terrains devenus constructibles</b>	99 003,20	80 324,50	- 18 678,70	-19%
<b>FNGIR</b>	42 793,00	42 826,00	33,00	0,1%
<b>Rôles supplémentaires</b>	19 494,00	12 711,00	- 6 783,00	-35%
<b>Autres taxes</b>	-	368,00	368,00	
<b>TOTAL</b>	<b>2 515 561,54</b>	<b>2 937 126,59</b>	<b>421 565,05</b>	<b>16,8%</b>

<b>Dotations Nantes Métropole</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>EVOLUTION €</b>	<b>EVOLUTION %</b>
<b>AC - Attribution de compensation</b>	2 069 494,02	2 069 494,02	-	0,0%
<b>DSC - Dotation de solidarité communautaire</b>	1 114 179,00	1 129 582,00	15 403,00	1,4%
<b>TOTAL</b>	<b>3 183 673,02</b>	<b>3 199 076,02</b>	<b>15 403,00</b>	<b>0,5%</b>

**3. Le produit des services et des ventes diverses** s'élève à 4 548 631 € et est en hausse de 5,6% soit + 243 183 €.

Ce produit se décompose comme suit :

- Produits issus des services rendus aux usagers et du domaine public, pour un montant de 2 782 410 € soit une hausse de 90 930 € par rapport à 2018
- Remboursement à la Ville des charges de personnel du CCAS et du SSIAD, pour un montant de 1 766 220 € soit une hausse de 152 252 € par rapport à 2018.

Hors remboursement des charges de personnel du CCAS et du SSIAD, le produit des services augmente de 3,4% par rapport à 2018.

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions majeures des produits pour services rendus encaissés sur l'exercice :

Activité	CA 2018	CA 2019	Ecart €	Observations
CULTUREL	104 k€	92 k€	- 12 k€	28 spectacles organisés en 2019 contre 33 en 2018. Impact également sur les dépenses
JEUNESSE	424 k€	432 k€	+ 8 k€	Impact de la revalorisation tarifaire et d'une hausse des usagers aux QF élevés
ODYSSEE	274 k€	250 k€	- 24 k€	Réduction du nombre de locations et instauration de 5 à 6 jours « off » par mois afin de pallier au manque de personnel
PETITE ENFANCE	263 k€	292 k€	+ 29 k€	Hausse d'activité des structures liée l'augmentation de l'amplitude d'ouverture et du nombre de places sur certaines structures
SPORTS	92 k€	165 k€	+ 73 k€	Piscine : + 8k€ Transfert comptable de chapitre à chapitre : + 66 k€

Pour rappel, les tarifs 2019/2020 ont fait l'objet d'une revalorisation moyenne fixée à 1,2%, soit un impact sur les produits estimés à + 32 300 €.

**4. La DGF**, du fait de l'écrêtement appliqué aux communes au potentiel fiscal supérieur à la moyenne, poursuit son mouvement à la baisse : 2 400 992 € en 2019 soit - 58 835 € (- 2,4%).

**5. Les allocations, dotations et subventions hors DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)** s'élèvent à 2 551 154 € et sont en hausse de 6,9% soit + 163 560 €.

Cela concerne principalement :

- Les allocations compensatrices : + 46 930 € - Le volume des bases de TH exonérées pour les personnes de conditions modestes augmente de 7% entre 2017 et 2018 ; ce qui explique l'évolution de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation entre 2018 et 2019 (+ 43 522 €).
- Les prestations CAF Jeunesse et Petite Enfance : + 107 258 € soit +8,3% principalement liées à la hausse de la prestation de service petite enfance liée à l'amélioration du ratio « heures facturées/heures réalisées » et la hausse de fréquentation (+ 108 000 €).

Pour rappel, 66 000 € de facturations pour mise à disposition d'équipements sportifs, jusque-là imputées comme des « participations », ont été imputées en 2019 comme des « redevances » (voir ci-dessus « produits des services et des ventes diverses »).



**6. Les autres produits** (705 710 €) sont en baisse de 1,5% soit - 10 812 €. Il s'agit des revenus des immeubles, des produits financiers et des remboursements de charges de personnel au profit de la collectivité.

## **B- LES DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>EVOLUTION €</b>	<b>EVOLUTION %</b>
Charges de personnel	20 850 573,53	21 288 928,51	438 354,98	2,1%
Charges de gestion courante	4 953 681,39	5 255 895,28	302 213,89	6,1%
Autres charges de gestion courante	2 949 982,57	3 047 110,70	97 128,13	3,3%
Réduction de produits	281 413,31	85 859,00	- 195 554,31	-69,5%
Charges exceptionnelles	36 575,99	24 668,84	- 11 907,15	-32,6%
Provisions	13 400,00	-	- 13 400,00	
<b>CHARGES COURANTES</b>	<b>28 866 035,41</b>	<b>29 522 774,79</b>	656 739,38	<b>2,3%</b>
Charges financières	365 096,29	381 281,52	16 185,23	4,4%
<b>CHARGES REELLES</b>	<b>29 231 131,70</b>	<b>29 904 056,31</b>	<b>672 924,61</b>	<b>2,3%</b>
Travaux en régie	219 591,38	179 687,54	- 39 903,84	-18,2%
<b>DEPENSES REELLES</b>	<b>29 450 723,08</b>	<b>30 083 743,85</b>	<b>633 020,77</b>	<b>2,1%</b>
Opérations d'ordre	948 807,43	1 071 531,75	122 724,32	12,9%
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>30 399 530,51</b>	<b>31 155 275,60</b>	<b>755 745,09</b>	<b>2,5%</b>

La comparaison des charges d'un exercice sur l'autre se fait au niveau des charges courantes (charges réelles hors frais financiers).

**Ces charges courantes sont en hausse de 2,3 %.**

**1. Les charges de personnel** évoluent de 2,1% soit plus de 438 000 € de dépenses nouvelles pour atteindre le montant total de 21 288 928 €.

1.1. Les éléments explicatifs de cette augmentation sont les suivants :

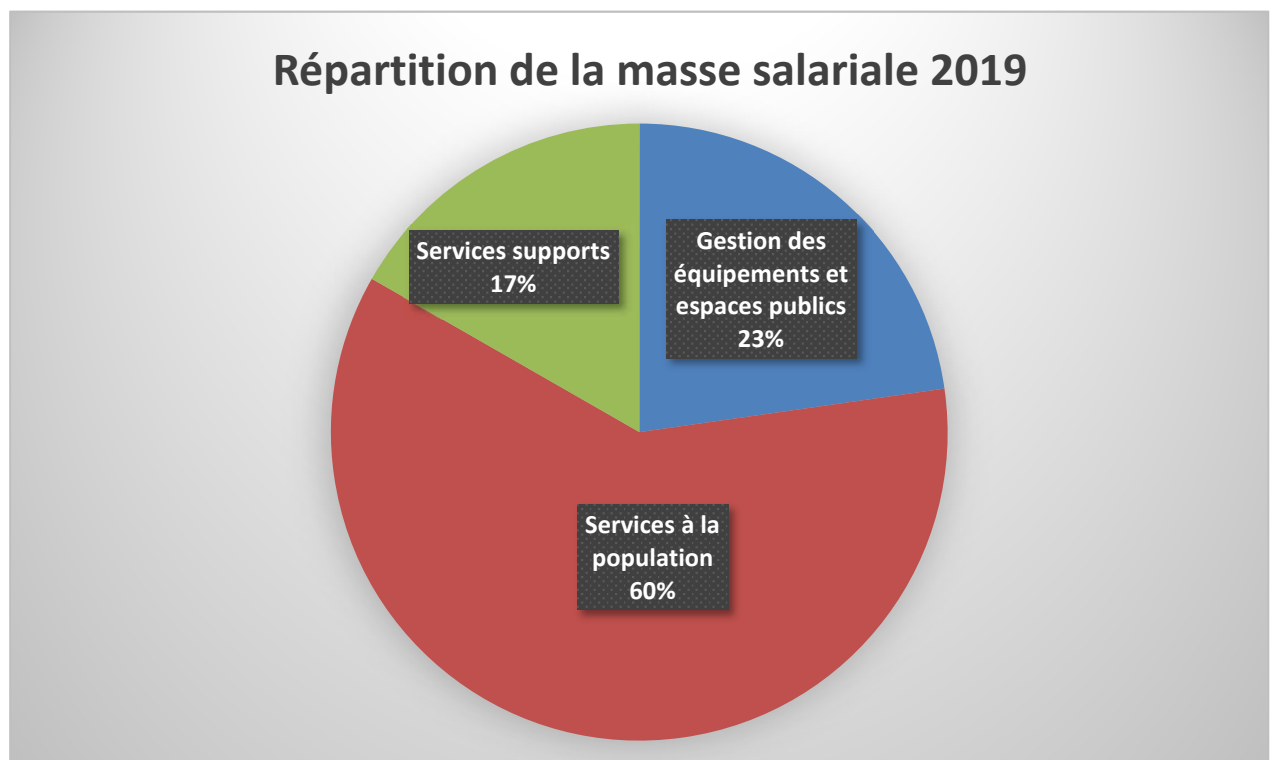
- Les effets du GVT et de la résorption de l'emploi précaire pour 334 000 € : Sur l'exercice 2019, la masse salariale correspond à 5,1 ETP de plus qu'en 2018 (hors apprentis, recenseurs, stagiaires...).

Il ne s'agit pas de créations nettes d'emplois mais de mesures de résorption de l'emploi précaire dont ont bénéficié 7 agents, et qui ont permis de répondre à des besoins devenus permanents du fait de l'augmentation de la population.

Cette résorption entraîne une augmentation non proportionnelle de la masse salariale car le coût annuel brut d'un agent permanent est plus élevé que celui d'un agent non titulaire horaire, en raison des charges et du régime indemnitaire.

- La hausse du taux de contribution patronale MF prévoyance qui est passé de 0.78% en 2018 à 1.60% en 2019 soit un coût complémentaire de 73 k€ (prévu au budget).
- Les élections européennes pour un montant de 17 415 €
- Les titres restaurant pour un montant de 13 k€ : impact de la résorption de l'emploi précaire et de la revalorisation des titres restaurant décidée en septembre 2019 (16 titres par mois pour un ETP et 6.5€ de valeur faciale)

1.2 La répartition de la masse salariale entre les différentes typologies de services peut être représentée comme suit :



Par ailleurs, la répartition des ETP rémunérés par statut est la suivante :

- Agents titulaires : 75.5 %
- Agents non-titulaires : 23,1%
- Autres statuts (apprentis, stagiaires ...) : 1,3%

**2. Les charges de gestion courante** s'élèvent à 5 255 895 € et augmentent de 6,1% soit + 302 000 €.

La Ville fait face à des charges incompressibles, parmi lesquelles les charges de fluides, les contrôles réglementaires dans les Etablissements Recevant du Public (ERP), les coûts d'hébergement et de maintenance des logiciels métiers.

Les principales évolutions de charges sur l'exercice 2019 sont les suivantes :

Objet	Explications	Montant
Fluides	<p>EAU (+36 k€ soit + 31%) : L'année 2018 était une année avec une baisse importante des consommations, notamment par des travaux effectués sur la piscine. En 2019, il y a eu une augmentation de la consommation, due d'une part à l'augmentation de la surface bâtie et d'autre part à l'exploitation complète de la piscine. Par ailleurs augmentation du prix de l'eau (env. + 3% par m3 d'eau).</p> <p>ELECTRICITE (+ 99 k€ soit + 26%) : Augmentation des surfaces bâties, et consommation pendant travaux de locaux provisoires (école Salentine) + Augmentation du TURPE depuis le 1er Août 2019 (+ 3,04%) + Changement de marché au 1er Juillet 2019 avec un prix de l'électron fortement à la hausse, en particulier sur les abonnements des gros tarifs "vert" et "jaune".</p> <p>GAZ (+ 43 k€ soit + 15%) : Augmentation des surfaces bâties + Prix de la molécule gaz supérieur en moyenne en 2019 par rapport à 2018, contrat indexé et variable mensuellement + Augmentation de la TICGN pour le gaz, soit 12,5 k€ en plus par rapport à 2018.</p>	+ 179 k€
Nettoyage des bâtiments	<p>2018 : 14 sites en nettoyage par la société Gimn's</p> <p>2019 : 22 sites en nettoyage par la société Gimn's suite au nouveau marché signé en juillet 2019</p>	+ 78 k€
Systèmes d'information et informatiques	Montée en puissance des prestations de maintenance et hébergement des logiciels en mode SAAS	+ 36 k€
Sécurité	<p>2018 : remplacement de tous les blocs sécurité, contrôle légionnelle et qualité de l'air dans tous les ERP (32 k€)</p> <p>2019 : repérage amiante dans tous les ERP (44 k€)</p>	+ 12 k €
Espaces verts	<p>Travaux du cimetière : + 20 k€</p> <p>Travaux de régénération des terrains en herbe suite à la sécheresse : + 15 k€</p> <p>Tailles spécifiques et abattage arbres : + 15 k€</p>	+ 60 k€
Saison culturelle	Moins de spectacles en 2019 (28 au lieu de 33) - retour à la normale	- 22 k€
Produits d'entretien et vêtements de travail	Effet renégociation des marchés et nouveaux sites en nettoyage externalisés	- 35 k€

Navettes restauration scolaire	Suppression des navettes pour les élèves du groupe scolaire St Joseph	- 6 k€
--------------------------------	---	--------

**3. Les autres charges de gestion courante** (subventions et participations) s'élèvent à 3 047 110 € et sont en hausse de 3,3 % soit + 97 000 € dont une majeure partie est liée au financement d'équilibre du CCAS (+ 156 000 €). Or financement du CCAS, ces charges sont en baisse de près de 60 000 € (-3%).

Les évolutions majeures sont les suivantes :

Bénéficiaires	2018	2019	Observations
CENTRES SOCIOCULTURELS (Jeunesse)	24 873 €	10 956 €	Baisse des reversements de la subvention CAF pour les projets des 2 centres
PETITE ENFANCE	223 100 €	198 133 €	En 2018, comptabilisation d'un mois supplémentaire (novembre 2017)
VIE SCOLAIRE	321 293 €	342 580 €	Subvention à l'école privée Notre Dame de Lourdes : + 10 000 € Subvention à l'école privée St Joseph : intégration dans la subvention de la pause méridienne à compter de septembre 2019 (1er acompte de 30% versé en octobre 2019).
CCAS	1 036 787 €	1 193 298 €	Subvention d'équilibre en hausse en raison de l'augmentation des charges de personnel et d'une baisse des recettes (loyers du Petit Raffineau et portage des repas)
FINANCES	14 035 €	5 451 €	Baisse des admissions en non-valeur

**4. Les réductions de produits** (85 859 €) sont en baisse de 69,5% en raison de :

- L'exonération totale de prélèvement SRU en raison de la vente de logements à des bailleurs sociaux (pour mémoire - prélèvement SRU 2018 : 190 835 €) ;
- La baisse du prélèvement FPIC (péréquation) de près de 5 000 €, liée à l'évolution des équilibres de péréquation avec l'évolution de la carte intercommunale.

**5. Les charges financières** s'élèvent à 381 281 € et sont en hausse de 4,4% soit + 16 185 €.

Cette évolution s'explique par le volume cumulé d'emprunt contracté sur les exercices 2017, 2018 et 2019.

Les frais financiers liés à la ligne de trésorerie ont été réduits de 23% du fait d'une moindre mobilisation en 2019.

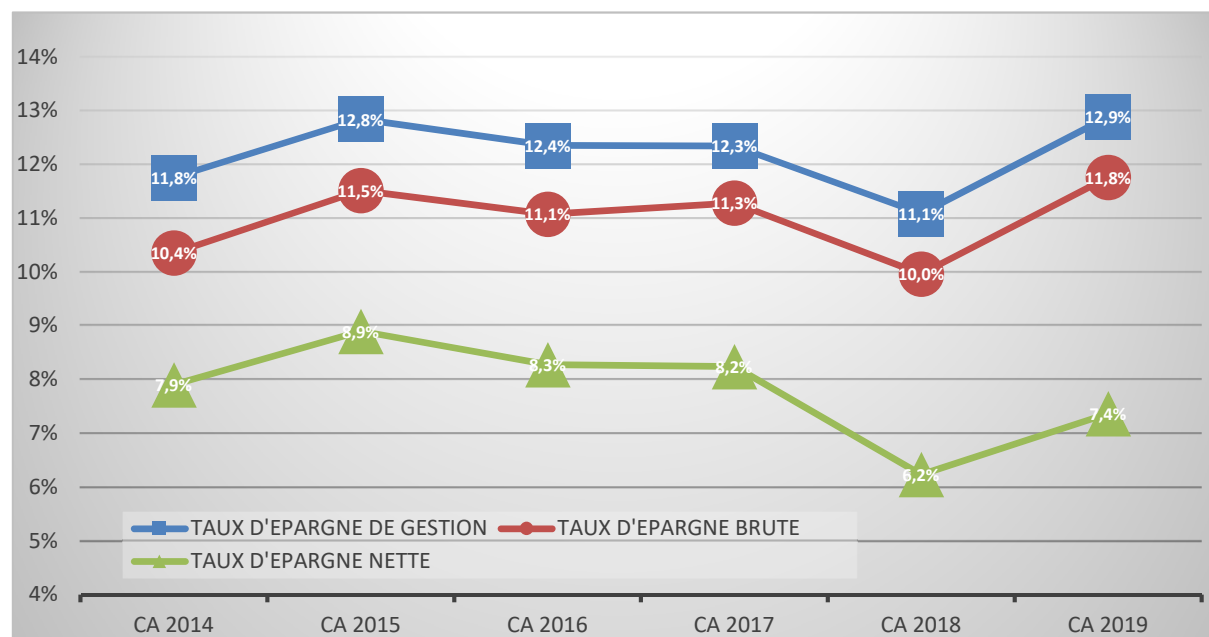
L'annuité de la dette est détaillée au point 2.C.

## C- L'AUTOFINANCEMENT

AUTOFINANCEMENT	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION €	EVOLUTION %
Produits réels	32 466 557,58	33 890 683,69	1 424 126,11	4,4%
Charges courantes	28 866 035,41	29 522 774,79	656 739,38	2,3%
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 600 522,17</b>	<b>4 367 908,90</b>	<b>767 386,73</b>	<b>21,3%</b>
Charges financières	365 096,29	381 281,52	16 185,23	4,4%
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>3 235 425,88</b>	<b>3 986 627,38</b>	<b>751 201,50</b>	<b>23,2%</b>
Capital de la dette	1 211 610,90	1 490 465,02	278 854,12	23,0%
<i>Déduction des opérations de refinancement d'emprunt</i>	-	-		
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>2 023 814,98</b>	<b>2 496 162,36</b>	<b>472 347,38</b>	<b>23,3%</b>

Les produits réels augmentent presque 2 fois plus vite (+ 4,4%) que les charges courantes (+2,3%).

Cela permet de retrouver des taux d'épargne ont hausse en 2019, et dans les valeurs de référence :



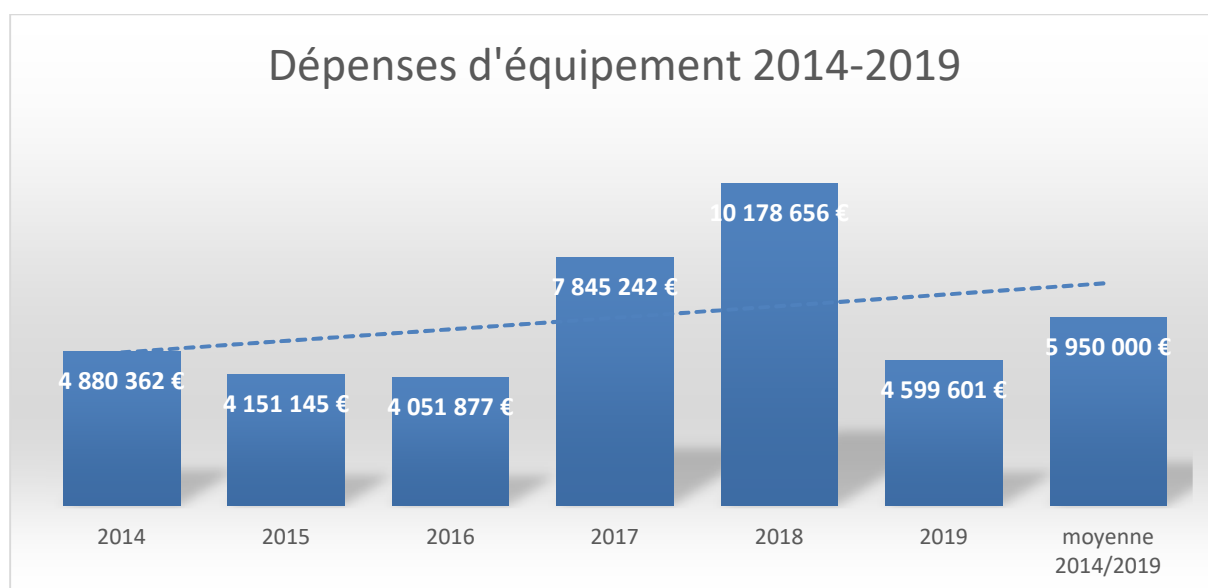
## 2- SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- LES DEPENSES

DEPENSES	CA 2018	CA 2019
TRAVAUX (N23)	9 077 570,73	3 827 151,67
ACQUISITIONS (N20 N21)	1 101 084,78	772 449,21
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>10 178 655,51</b>	<b>4 599 600,88</b>
DIVERS + TRAVAUX EN REGIE + CESSIONS GRATUITES	219 591,38	186 108,98
OPERATIONS FINANCIERES ET D'ORDRE	4 752,00	19 503,17
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	1 212 330,90	1 491 991,69
<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>1 436 674,28</b>	<b>1 697 603,84</b>
DEFICIT REPORTE	2 521 497 ,74	3 067 883,30
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>14 136 827,53</b>	<b>9 365 088,02</b>

Le volume des dépenses totales en 2019 est en forte baisse par rapport à 2018, année de l'achèvement du groupe scolaire du Vieux Chêne qui représentait à lui seul 57 % des dépenses d'équipement en 2018.

Sur la période 2014/2019, le montant moyen des dépenses d'investissement est conforme aux prévisions du Plan Prévisionnel d'Actions Municipales (moyenne annuelle de 6 millions d'euros) :



Parmi les dépenses d'équipement, le niveau de réalisation des autorisations de programme diffère selon leur état d'avancement (stade études ou travaux) :

	<b>BUDGETE</b>	<b>REALISE</b>	<b>% REALISE</b>
<b>CENTRE SOCIOCULTUREL PLAISANCE</b>	27 500,00 €	17 021,32 €	61,9%
<b>EGLISE SAINT-LÉGER</b>	51 000,00 €	49 652,58 €	97,4%
<b>GROUPE SCOLAIRE SALENTINE</b>	855 000,00 €	477 944,86 €	55,9%
<b>GROUPE SCOLAIRE VIEUX CHÊNE</b>	1 105 775,58 €	834 768,86 €	75,5%
<b>GROUPE SCOLAIRE ELIA</b>	50 000,00 €	9 312,00 €	18,6%
<b>MULTI ACCUEIL BIGNON</b>	655 000,00 €	322 553,48 €	49,2%
<b>PISCINE PECCOT</b>	970 000,00 €	149 698,80 €	15,4%
<b>Total général</b>	<b>3 714 275,58 €</b>	<b>1 860 951,90 €</b>	<b>50,1%</b>

Les opérations majeures entamées ou achevées en 2019 sont les suivantes :

<b>OPERATIONS PAR SECTEUR</b>	<b>MONTANT TTC</b>
<b>AMENAGEMENTS EQUIPEMENTS</b>	<b>987 593,41 €</b>
TRAVAUX ET EQUIPEMENTS BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS	289 283,50 €
CITERGIE	229 473,21 €
SYSTEME INFORMATIQUE ET TELEPHONIQUE	260 969,55 €
MATÉRIEL DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE	169 257,42 €
SIGNALÉTIQUE ET SECURITE	38 609,73 €
<b>COHESION SOCIALE</b>	<b>55 413,24 €</b>
CENTRES SOCIAUX	34 317,67 €
ESPACES EXTERIEURS PLAISANCE	13 843,25 €
ACCESSIBILITE HANDICAP	7 252,32 €
<b>CULTURE</b>	<b>119 600,74 €</b>
BÂTIMENTS CULTURELS	63 473,69 €
ESPACE CULTUREL L'ODYSSÉE	56 127,05 €
<b>ENVIRONNEMENT URBANISME</b>	<b>70 286,94 €</b>
ESPACES VERTS ET PARCS URBAINS	51 881,94 €
ETUDES URBANISME ET ACQUISITIONS	18 405,00 €
<b>PATRIMOINE</b>	<b>49 652,58 €</b>
EGLISE SAINT-LÉGER	49 652,58 €
<b>PETITE ENFANCE JEUNESSE</b>	<b>320 035,57 €</b>
MULTI ACCUEIL BIGNON	292 553,48 €

BÂTIMENTS PTE ENFANCE	19 213,82 €
EQUIPEMENTS PETITE ENFANCE ET JEUNESSE	8 268,27 €
<b>SCOLAIRE</b>	<b>1 673 680,17 €</b>
GROUPE SCOLAIRE VIEUX CHÊNE	827 878,09 €
GROUPE SCOLAIRE SALENTINE	475 523,07 €
GROUPE SCOLAIRE BOIS RAGUENET	122 151,49 €
GROUPE SCOLAIRE ELIA	9 312,00 €
AUTRES GROUPE SCOLAIRES	176 960,14 €
EQUIPEMENTS ÉCOLES	61 855,38 €
<b>SPORT</b>	<b>1 293 338,23 €</b>
TERRAINS DE FOOTBALL	516 272,34 €
ENSEMBLE SPORTIF DE GAGNÉ	207 153,19 €
GYMNASE BOIS RAGUENET	257 375,40 €
COMPLEXES SPORTIFS	120 241,83 €
PISCINE PECCOT	149 698,80 €
AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	42 596,67 €
<b>NON AFFECTE (DIVERS)</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 599 600,88 €</b>

## **B – LES RECETTES**

<b>RECETTES</b>	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTE	2 818 843,15	2 303 942,45
EMPRUNTS (dont refinancement bancaire)	6 000 000,00	3 001 216,67
SUBVENTIONS	56 883,30	243 268,48
FCTVA	1 239 658,35	1 609 268,72
DIVERS	0,00	10 000,00
OPERATIONS D'ORDRE	953 559,43	1 090 734,92
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>11 068 944,23</b>	<b>8 258 431,24</b>
<b>RECETTES REELLES (hors opérations d'ordre)</b>	<b>10 115 384,80</b>	<b>7 167 696,32</b>

En 2019, les recettes réelles, hors opérations d'ordre, sont essentiellement constituées :

- De l'emprunt nouveau pour un montant de 3 000 000 €
- De l'affectation du résultat excédentaire 2018 pour un montant de 2 303 945 €



- Du FCTVA sur les dépenses de l'exercice 2018, pour un montant de 1 609 268 €

### **C- L'ENDETTEMENT**

Du fait de l'emprunt réalisé en 2019, pour un montant de 3 000 000 €, l'encours de la dette et le ratio « dette par habitant » augmentent par rapport à 2018.

Le ratio de solvabilité est égal à l'encours de la dette sur l'épargne brute, et permet de savoir en théorie, en combien d'années le stock de la dette pourrait être remboursé, si on lui affectait la totalité de l'épargne brute.

En fin d'exercice 2019 il s'établit à 5,4 années, en baisse sous l'effet de l'embellie de l'épargne brute. Ainsi, il reste en-deçà du seuil maximal de 10 ans suggéré par la Cour des comptes.

	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>
<b>Charges Financières</b>	<b>365 096,26</b>	<b>381 281,52</b>
<b>Dont intérêts réglés à l'échéance</b>	347 884,34	376 613,75
<b>Dont intérêt courus non échus</b>	632,40	-
<b>Dont intérêts ligne trésorerie</b>	6 079,52	4 667,77
<b>Dont autres charges financières</b>	10 500,00	-
<b>Amortissement du capital</b>	<b>1 211 610,90</b>	<b>1 490 465,02</b>
<b>Annuité de la dette</b>	<b>1 576 707,16</b>	<b>1 871 746,54</b>

<b>Encours de dette au 31/12</b>	20 158 839,99	21 668 374,97
<b>Population INSEE</b>	26 618	27 082
<b>Dette par habitant</b>	<b>757,34</b>	<b>800,10</b>

<b>Epargne brute</b>	3 235 425,88	3 986 627,38
<b>Ratio de solvabilité en année</b>	<b>6,2</b>	<b>5,4</b>